

<p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p>180 – 10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7</p> <p>Téléphone (604) 214 2600 Télécopieur (604) 214 9881 Ligne gratuite 1 (888) 715 2200</p>	<p>Référence : H-800-1</p> <p>Catégorie : PROGRAMMATION SCOLAIRE Objet : Culturelle et communautaire</p>
	<p>Références :</p> <p>Autres : Ebauche 070605</p> <p>Adoptée le : 15 décembre 2007 Révisée le :</p>

## PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire francophone s'est doté d'orientations stratégiques visant la vitalité linguistique et culturelle des communautés-écoles ainsi que le développement d'une philosophie plaçant l'école au cœur de la communauté. Cette politique a été établie afin de mieux répondre aux besoins des apprenants et apprenantes du CSF, et ce, dans un milieu majoritairement anglophone. Elle vise à :

- rehausser le taux de francité et de littératie dans nos communautés-écoles;
- favoriser les activités permettant de développer un sentiment d'appartenance des apprenantes et apprenants à la communauté francophone;
- développer des structures d'accueil facilitant l'intégration des familles exogames et d'origines ethniques et culturelles diverses tout en préservant la diversité culturelle;
- consolider et développer des relations avec ses partenaires en éducation afin qu'ils participent à la vie des communautés-écoles et du CSF;
- s'assurer que les domaines d'intervention, soit l'apprentissage, la construction identitaire et l'engagement communautaire, permettront aux apprenants et apprenantes de se projeter dans un avenir francophone.

## ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

***Le Conseil scolaire francophone (CSF) reconnaît l'importance d'améliorer les conditions d'apprentissage favorisant la transmission de la langue et de la culture françaises dans le but d'assurer la réussite scolaire, soit la construction du savoir et la construction identitaire de tous.***

***La présente politique s'appuie sur des principes fondamentaux qui serviront de guide à toutes les actions présentes et futures :***

- ***L'éducation en français en milieu minoritaire doit tenir compte du développement de l'identité culturelle et du sentiment d'appartenance des apprenantes et apprenants à une communauté francophone de la Colombie-Britannique, canadienne et internationale.***
- ***L'éducation francophone en Colombie-Britannique est garante du développement durable de la communauté francophone en milieu majoritairement anglophone.***
- ***La collaboration école /famille /communauté est essentielle à la survie et à l'épanouissement du français et de la culture francophone de la Colombie-Britannique.***
- ***L'éducation en français tient compte de la diversité culturelle des communautés.***

Directives générales

1. Il incombe au Conseil scolaire francophone et à ses écoles d'assurer la mise en œuvre de cette politique.
  - 1.1. Il appartient aux écoles du CSF, en collaboration avec les parents et les organismes communautaires, d'actualiser cette politique selon les visées suivantes :
    - 1.1.1. favoriser la réussite scolaire des élèves, par le développement de programmes et d'activités linguistiques et culturelles qui reflètent la spécificité de la communauté francophone en tenant compte de la réalité du milieu majoritairement anglophone;
    - 1.1.2. accompagner l'apprenante et l'apprenant dans leur construction identitaire en leur fournissant un espace francophone qui reflète le pluralisme de la communauté francophone de la Colombie-Britannique;
    - 1.1.3. faciliter l'engagement et l'implication des apprenantes et apprenants dans leur communauté, et ce, afin d'assurer la pérennité de la communauté;
    - 1.1.4. créer des partenariats significatifs entre l'école, la famille et la communauté afin d'accroître la vitalité linguistique et culturelle de la communauté francophone de la Colombie-Britannique et d'élargir l'espace francophone.
2. Un document d'appui accompagne cette politique culturelle et communautaire.
  - 2.1. La table des matières comprend les sections suivantes :
    - 2.1.1. Préambule
    - 2.1.2. Fondement de la politique
    - 2.1.3. Domaines d'interventions
    - 2.1.4. Responsabilités
    - 2.1.5. Conclusion
    - 2.1.6. Références
    - 2.1.7. Annexe